



DIRECTRICE GÉNÉRALE OU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

L'Assemblée législative du Manitoba est à la recherche d'une personne exceptionnelle possédant des qualités de chef et non partisane pour occuper le poste de directeur général des élections pour un mandat de dix ans, renouvelable une fois. Tenant les rênes d'Élections Manitoba, la directrice générale ou le directeur général des élections protège les droits démocratiques de la population manitobaine en administrant les élections provinciales et en appliquant les lois sur le financement des campagnes électorales.

La personne retenue apportera une solide expérience acquise à l'échelon de la haute direction, un jugement sûr, une vaste connaissance de l'interprétation des lois ainsi qu'une capacité démontrée à interagir efficacement avec diverses communautés.

Rémunération : sous-ministre 3 (DR3), de 174 927 \$ à 216 385 \$

Numéro du concours : 010426

Date de clôture : 28 avril 2026

Détails et présentation d'une candidature :

www.gov.mb.ca/legislature/resources/employment/jobs/job_posting_ceo_elections_mb.fr.pdf

Nous tiendrons compte de la politique d'équité en matière d'emploi dans le cadre du présent concours. Des mesures d'adaptation raisonnables sont offertes sur demande tout au long du processus de sélection.